

# Élection des représentants étudiants au CNESER (du 7 au 18 juin 2021)

Du 7 juin 2021 au 18 juin 2021



1. 1. Consulter la note d'information .....	1
2. 2. Liste électorale .....	1
3. 3. Pour candidater : .....	2
4. 4. Modalités de vote des grands électeurs .....	2
5. 5. Candidatures déclarées recevables: .....	2
6. 6. Résultats .....	2
7. 7. Textes (arrêtés) de référence .....	2

11 sièges de représentants étudiants (11 titulaires et 11 suppléants) sont à pourvoir au sein du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER), pour un mandat de 2 ans.

Afin d'assurer le renouvellement de la représentation étudiante au sein du CNESER, il est prévu l'organisation d'une élection qui aura lieu du **lundi 07 juin 2021 au vendredi 18 juin 2021 (vote par correspondance exclusivement)**.

À l'Université Bordeaux Montaigne (établissement de catégorie 3), seuls les élus étudiants titulaires des conseils centraux de l'université, vérifiant la qualité d'électeur à la date du mardi 11 mai 2021, sont électeurs à ce scrutin.

Pour prendre connaissance des modalités et conditions de déroulement de ce scrutin :

## 1. Consulter la note d'information

cf. [note d'information](#)

## 2. Liste électorale

2.1 - La liste électorale provisoire sera affichée le lundi 3 mai 2021 dans les locaux de l'université (cf. notamment: hall du bâtiment administration de l'université).

cf. [liste électorale provisoire](#).

2.2 - La liste électorale définitive sera affichée, selon les mêmes modalités, le **mardi 11 mai 2021 (après-midi)**.

cf. [liste électorale définitive](#).

### **3. Pour candidater :**

cf. [note d'information - titre IX - pages 6 et 7](#).

Documents utiles :

cf. [modèle de liste de candidatures](#).

cf. [modèle de déclaration individuelle de candidature](#).

### **4. Modalités de vote des grands électeurs**

Vote par correspondance exclusivement, du lundi 07 juin 2021 au vendredi 18 juin 2021 (minuit).

Consulter : [note d'information \(cf. titres V et X\)](#).

### **5. Candidatures déclarées recevables:**

[Liste UNEF](#) + [profession de foi](#)

[Liste FAGE](#) + [profession de foi](#)

[Liste ANEE](#) + [profession de foi](#)

[Liste L'UNION](#) + [profession de foi](#)

[Liste UNI](#) + [profession de foi](#)

### **6. Résultats**

*à venir.*

### **7. Textes (arrêtés) de référence**

[arrêté du 25/03/2021](#)

[arrêté du 26/03/2021](#)